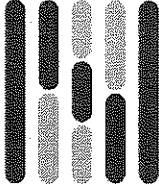


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-040

**Approbation du règlement intérieur pour la
restauration scolaire et le périscolaire**

Date de la séance : 22 mai 2023
Date de convocation : 12 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice : 25
Membres présents : 19
Nombre de votants : 22

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Edouard DETAILLE à M. Francis BRONNAZ.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN.

Vu la version actualisée du règlement intérieur pour la restauration scolaire,
Vu le compte-rendu de la commission Enseignement – Sport – Vie associative du 10 mai 2023,

Madame l'Adjointe au maire propose au conseil municipal de valider la dernière mise à jour du règlement intérieur pour la restauration scolaire et le périscolaire ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le règlement intérieur pour la restauration scolaire et le périscolaire version mai 2023.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 22 mai 2023.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN

